

DEMANDE D'EQUIVALENCE

N° Carte d'identité nationale:

Nom : Prénom : Epouse :

Date de naissance : Lieu de naissance :

N° du passeport pour les étrangers : Nationalité :

Adresse :

Code postal :

-1- Etudes Secondaires : Collège et Lycée

Année Scolaire	Année d'étude - diplôme	Etablissement et pays	Résultats (*)
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

-2- Etudes Supérieures :

Année Universitaire	Année d'étude - diplôme	Etablissement et pays	Résultats (*)
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

(*) : Succès - Echec - Interruption

Diplôme présenté à l'équivalence :Date d'obtention :

Spécialité :

Etablissement :Pays :

Equivalence demandée :

Motif de la demande d'équivalence :

Je déclare sur l'honneur que les renseignements figurant sur ce formulaire sont exacts et demande de faire examiner mon dossier par la commission sectorielle (*)

.....Le.....

Signature

Pièces à fournir :

-Une copie de la carte d'identité nationale ou de la carte d'identité nationale du tuteur pour les mineurs ou du conjoint tunisien en cas de nécessité.

- Une copie des 3 premières pages du passeport ainsi qu'une copie de la carte séjour pour les étrangers.

- Une copie de l'acte de mariage délivré par les autorités tunisiennes pour les conjoints étrangers.

-2 enveloppes affranchies portant l'adresse du candidat et le code postal.

Pour l'équivalence du baccalauréat l'intéressé doit présenter en plus :

-Une copie certifiée conforme à l'original du certificat de scolarité secondaire présenté à l'équivalence signé par les autorités tunisiennes en Tunisie ou à l'étranger.

-Une copie certifiée conforme à l'original du certificat de scolarité couvrant les années d'études secondaires ou le(s) livret(s) scolaire(s) signé par les autorités tunisiennes en Tunisie ou à l'étranger.

Pour l'équivalence des diplômes universitaires l'intéressé doit présenter en plus :

-Une copie certifiée conforme à l'original par les autorités tunisiennes en Tunisie ou à l'étranger de chaque diplôme obtenu et présenté à l'équivalence à partir du baccalauréat.

-Les programmes d'études, les textes qui les organisent, les relevés de notes de chaque année d'études, les résultats des examens, le nombre d'unités de valeur et de crédits ainsi que toute autre pièce jugée utile à l'étude du dossier d'équivalence.

-Une copie de la thèse ou du mémoire (Maîtrise ou Master ou Doctorat, ...).

Pour l'équivalence de l'habilitation l'intéressé doit présenter en plus :

-Une copie certifiée conforme à l'original du diplôme de doctorat et de l'habilitation

-Une attestation justifiant son appartenance au grade de maître assistant ou à un grade équivalent en Tunisie ou à l'étranger.

-Présenter un dossier qui reflète l'ensemble des travaux et qui doit comporter, outre la thèse de doctorat, un ensemble de travaux originaux publiés : (ouvrages ou manuels ou articles dans des revues scientifiques ou brevets d'invention...).

Remarques :

- Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.

- En cas de non réponse, l'intéressé peut contacter l'administration un mois après le dépôt de son dossier complet.

- La présentation de la carte d'identité nationale à chaque contact avec l'administration est obligatoire.

- La présentation des diplômes originaux est obligatoire. Ils sont rendus sur le champ.

(*) Les Commissions Sectorielles sont les suivantes :

- Sciences économiques - Sciences juridiques - Lettres et civilisation - Sciences humaines, sociales et religieuses -
- Sciences fondamentales - Sciences de l'ingénieur - Sciences médicales et paramédicales - Architecture, urbanisme et beaux-arts
- Enseignement secondaire - Enseignement de base